



Syndicat National des Agents des Douanes

**Déclaration préliminaire CAPC n°6 du 13 octobre 2011 :
2nd tour des mutations catégorie C**

A quand un plan de sauvegarde de la douane ?

Dernièrement, la ministre du budget a annoncé à la presse que les saisies de tabac devaient augmenter de 15%.

Chiche mais avec qui et comment ?

Les agents des Douanes subissent les conséquences des suppressions d'emplois, des restructurations, du gel des salaires, de la gestion individualisée des « ressources humaines »...Autant de réformes régressives qui font que les conditions de vie au et hors du travail deviennent insupportables.

Ce mal être des agents a pour certains des conséquences irréversibles !

Depuis plusieurs années, les CAP mutations ne sont plus qu'un outil de gestion pour régler les situations administratives des agents restructurés.

Concernant les affectations à la BSM hors CAP nous espérons que la désignation a respecté le nombre de points.

Nous souhaitons rappeler que cette instance a pour seule mission de statuer sur les mutations : le comportement d'un agent jugé non satisfaisant pour l'Administration ne doit en aucun cas interférer dans la possibilité pour lui d'être muté.

Les élus en CAPC catégorie C